

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2022-2023

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE III – PAUL SABATIER

Vu le code de l'éducation, notamment son article L613-1 ;  
Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 31 août 2021 accréditant l'université Toulouse III en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;  
Vu l'arrêté du 12 octobre 2016 accréditant l'université en vue de la délivrance de diplômes nationaux de master mis en œuvre à l'université des sciences et des technologies de Hanoï (Vietnam) ;  
Vu les propositions de Jean-Paul DOUTRELOUX, Doyen de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain ;

### ARRETE

#### Article 1

Le jury qui délivrera le **grade** de **master** du domaine Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, des mentions **STAPS Activité Physique Adaptée et Santé** pour l'année universitaire 2022-2023 est composé comme suit :

**Président :** Jean-Paul GENOLINI MCF ;  
**Membres :** Varravaddheay ONG-MEANG MCF ;  
David COMMUNAL MAST ;

Le jury qui délivrera le **diplôme** de **master** du domaine Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, des mentions **STAPS Activité Physique Adaptée et Santé** pour l'année universitaire 2022-2023 est composé comme suit :

**Président :** Jean-Paul GENOLINI MCF ;  
**Membres :** Varravaddheay ONG-MEANG MCF ;  
David COMMUNAL MAST ;

Le jury qui délivrera le titre de **maîtrise** du domaine Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, des mentions **STAPS Activité Physique Adaptée et Santé** pour l'année universitaire 2022-2023 est composé comme suit :

**Président :** Varravaddheay ONG-MEANG MCF ;  
**Membres :** David COMMUNAL MAST ;  
Jean-Paul GENOLINI MCF ;

Le jury des **Semestres** 7 à 8 du master du Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, des mentions **STAPS Activité Physique Adaptée et Santé** pour l'année universitaire 2022-2023 est composé comme suit :

**Président :** Varravaddheay ONG-MEANG MCF ;  
**Membres :** David COMMUNAL MAST ;  
Jean-Paul GENOLINI MCF ;

Le jury des **Semestres** 9 à 10 du master du Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, des mentions **STAPS Activité Physique Adaptée et Santé** pour l'année universitaire 2022-2023 est composé comme suit :

**Président :** Jean-Paul GENOLINI MCF ;  
**Membres :** Varravaddheay ONG-MEANG MCF ;

David COMMUNAL

MAST ;

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiant.e.s par voie d'affichage.

**Article 3**

Le Directeur Général des Services et le Doyen de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 15 Novembre 2022

Le président, Jean-Marc BROTO

Par délégation,

La vice-présidente de la CFVU



Genevieve ALARY